

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Canton de Bethoncourt
COMMUNE DE NOMMAY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
Du 20 janvier 2021**

Convocation	Affichage du compte rendu	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
15/01/2021	21/01/2021	16	3	16	0	0	16

L'an deux mille vingt et un, le **20 janvier à 19h15**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle communale Jacques Prévert (pour garantir les règles de distanciation sociale) sur convocation qui leur a été adressée par le maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Jean WILK, Béatrice DUFOUR, Bernard CRANNEY, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Didier FRICHET, Sandra HAUTY, Marielle HESSMANN, Emmanuel KORNPROBST, Elodie LAURENT, Emmanuel COHN, Cédric VUILLEMOT (arrivée à 19h30 avant les votes).

Absents excusés :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à

Absent : 0

Assistait à la séance : Mme Maud BROCARD, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du conseil municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, **Elodie LAURENT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14/12/2020
2. Convention territoriale globale de la Caisse d'allocations familiales
3. Groupement d'achat d'énergies en gaz naturel – Territoire d'énergie – Doubs SYDED
4. Ajustement Indemnités des élus
5. Tarifs communaux 2021
6. Subvention DETR – Allées du cimetière
7. Questions et informations diverses

La séance a été déclarée ouverte à 19h15

- En début de séance M. Le maire renouvelle ses meilleurs vœux à l'ensemble des élus et du personnel pour 2021, santé et bonheur, une année "meilleure" Il souhaite rapidement le retour à une vie communale pleine de vie et de convivialité. Il rappelle une situation toujours très particulière pour tout le monde : la crise nous érode et essentiellement nos aînés qui souvent sont les des préconisations maintenues depuis des mois et même parfois intensifiées. Nous les élus, nous devons rester vigilants, exemplaires et incitatifs vis à vis des consignes sanitaires.

QUESTION N°2021-01 :

- **Approbation du Conseil Municipal ORDINAIRE du 14/12/2020**

Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 14/12/2020 est approuvé : à L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2021-02

OBJET : Convention territoriale globale – Caisse d'allocations familiales

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Rachel Bulmé, adjointe déléguée aux affaires sociales ;

Mme Rachel Bulmé expose :

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Commune de Nommay (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Commune, concernent les champs d'interventions suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La Commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent : La jeunesse, par la mise en place d'accueil de loisirs Périscolaire et Extrascolaire.

LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

COMMUNE DE NOMMAY

Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
 - Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
 - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux seront définis à l'issue du diagnostic partagé engagé à l'échelle de l'Epci.

Après en avoir entendu l'exposé de Mme Rachel Bulmé, Adjointe déléguée aux affaires sociales, et en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser :

- Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale globale, ainsi que tous les documents y afférant

Cette **PROPOSITION** est **approuvée à L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-03

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean Wilk, adjoint délégué aux finances ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Monsieur Jean Wilk rappelle que :

- L'objet est l'adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents à partir du 01/01/2022
- L'acte constitutif a une durée illimitée.

- Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.
- La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement
- La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Monsieur Jean Wilk, adjoint délégué aux finances, propose au conseil municipal après en avoir délibéré :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Nommay en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés à partir du 01/01/2022,
- d'autoriser le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Nommay. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- de prévoir dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Ces **PROPOSITIONS** sont **approuvées à L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-04

OBJET : Modification de la délibération N°2020-20 portant sur les indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Maire rappelle :

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L.2123-24,
- **Vu** l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,
- Vu la Délibération N°2020-20 du 26 juin portant sur les indemnités de fonction des élus (maire, adjoints et conseillers municipaux délégués).
- Vu les arrêtés municipaux en date du 25/05/2020 portant délégation de fonctions à

COMMUNE DE NOMMAY

Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021

Messieurs/Mesdames les 4 adjoints et 2 conseillères municipales délégués

Indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les indemnités de fonction de maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'enveloppe maximale est de 130,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- **Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux (adjoints, conseillers municipaux délégués et de maire) pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi,
- **Considérant** que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique est de 19,8 %
- **Considérant** qu'un taux inférieur est proposé à **14,8 %** pour l'indemnité des adjoints.
- **Considérant** que le taux des indemnités des conseillers municipaux délégués est compris dans l'enveloppe budgétaire « maire et adjoints ».
- **Considérant** que le taux de **14,8 %** est proposé pour l'indemnité des conseillers municipaux délégués
- **Considérant** l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice, soit 130,8%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après en avoir délibéré :

- de valider le tableau annexé à la présente délibération, récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire et de conseillers municipaux délégués
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de valider ces propositions à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-05 **OBJET : Tarifs municipaux 2021**

Monsieur le Maire expose que la délibération n°2020-59 du conseil municipal du 14 décembre 2020 relative aux tarifs municipaux 2021 doit être annulée afin de garantir le principe d'égalité des usagers (tableau « tarifs salles communales »).

Ainsi Monsieur le Maire présente cette nouvelle délibération.

A noter que dans cette proposition les tarifs municipaux 2021 n'ont pas subi d'augmentation par rapport aux tarifs 2020.

NB : des nouveaux tarifs seront proposés en délibération ultérieurement concernant les salles du 3^e lieu (médiathèque, espace multi-activités, citoyenneté...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler la délibération n°2020-59 du 14 décembre 2020
- de valider les tarifs municipaux 2021 ci-dessus énoncés (identiques à 2020)
- d'autoriser le Maire à émettre des titres de recettes correspondants

Cette décision est adoptée à : - **1 ABSTENTION (Sandra HAUTY)**
- **15 voix POUR**

DELIBERATION N°2021-06**OBJET : Demande de Subvention DETR 2021 – Travaux et extensions dans le nouveau cimetière communal – Créations de 3 Allées supplémentaires.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry Thèvenot, adjoint délégué à l'aménagement des cimetières.

Monsieur Thèvenot rappelle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités, dont les travaux et les extensions dans les cimetières (murs, portails, allées)

L'attribution de cette dotation s'effectue sous forme d'une subvention.

Il expose que des travaux publics d'aménagements dans le cimetière sont à prévoir avec la stabilisation des terrains et la création de **trois allées supplémentaires**.

Les travaux consisteraient à :

- Décaper, évacuer, piocher, déblayer la terre,
- Fournir et poser du géotextile,
- Fournir, transporter et mettre en forme manuellement le tout-venant 0-31.5 et cylindrage,
- Fournir et poser des bordures P1.

Le montant estimatif du devis est de 4 493.70 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT : 3 744.75 €

Montant total TTC : 4 493.70 €

DETR 30 % : 1 123.43 €

Fonds libres ou emprunt commune : 3 370.27 €

Après en avoir délibéré, Monsieur Thierry Thèvenot **PROPOSE** à l'assemblée :

- D'approuver l'opération relative aux travaux du cimetière : (création de trois allées),
- De solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention de 1 123.43 € au titre de la DETR programmation 2021,
- De s'engager à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget de sa commune,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux à compter de la date du dépôt du dossier de demande de subvention en Sous-Préfecture,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel explicité ci-dessus.

Ces propositions sont ADOPTÉES à : - 1 ABSTENTION (Rachel BULME)

- 15 Voix POUR

COMMUNE DE NOMMAY

Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Tour de table :

Monsieur Le maire revient sur la situation sanitaire à Nommay : la Covid est à nos portes, elle ne touche pas que les autres ! Notre personnel communal a été fortement impacté avant Noël avec 5 cas avérés et des conséquences pour leurs familles.

Quelques cas d'enfants déclarés 'positifs' à l'école élémentaire en fin d'année également posant bien des soucis et des interrogations aux parents concernés. Sachez que pour nos enfants, déjà 5 protocoles sanitaires ont été mis en place avec les Directeurs des écoles et du Périscolaire. Les directives sont scrupuleusement appliquées et les désinfections intensifiées. Nous engageons toujours les moyens nécessaires pour repousser ce fléau.

En ce qui concerne les Clubs et Associations foyennes, le 11 Janvier, avec Sophie Faivre Conseillère déléguées nous avons renouvelé par écrit notre directive de laisser fermer nos lieux communaux et de maintenir l'interdiction de pratiquer toutes activités. Ce n'est pas une décision facile à prendre, mais ce n'est pas non plus la solution de facilité. Devant la propagation et les nouveaux variants de ce virus, impactant de plus en plus nos jeunes, nous avons donc choisit la prudence. Face à ce virus faisons 'bloc', soyons solidaires et respectueux des règles en vigueur. Protégeons nous tous mutuellement, l'histoire n'est pas terminée.

Jean WILK : le comité 'finances' se réunira en Février pour préparer le CA et le budget 2021. Conseil municipal spécifique sur Mars.

Thierry THEVENOT : rencontres avec l'ONF (Office National des Forêts) en cours pour étudier le programme 2021 des travaux à engager. Un volume estimé à 45 stères ne permettra pas un affouage cette année. L'affouage en cours se termine, il reste 4 dossiers à clôturer.

Elodie LAURENT :

- le Foy'Infos de janvier est à distribuer cette semaine. Y insérer 2 documents y seront insérés : le plan d'alerte d'urgence pour les personnes âgées et handicapées & la campagne de vaccination.
- Le Foy'Infos de mars et en cours de traitement. Les sujets à aborder sont à nous remonter.

Marielle HESSMANN : demande d'informations sur l'organisation 'vaccinations'.

Monsieur le Maire informe justement de la présence dans le nouveau Foy'Infos d'un document récapitulatif des modalités de vaccination. Cela aidera les personnes en attente de renseignements mais il est évident que le nombre de centres de vaccination est à ce jour limité et paraît insuffisant par rapport à l'engouement des nombreux aînés de 75 ans et plus. Patience !

Sandra HAUTY : signalement de risques de chutes dans les escaliers (entre les rues sur la tour et sous le coteau) suite à la neige du dernier week-end. Il est également signalé un passage difficile pour les piétons le long de la rue F. Bataille.

Thierry Thevenot prend en compte ces sujets pour analyse avec les Services techniques.

Sophie FAIVRE : rappel sur l'arrêt, de toutes les activités, stipulé aux président(e)s de nos associations. Malgré la déception qui est présente dans toute nos têtes, tout le monde admet notre décision plutôt 'sage'. Tous nous attendons des jours meilleurs !

Béatrice DUFOUR :

- Lotissement Hauts de Versennes. Une réunion a eu lieu pour préparer la demande modificative de permis de construire qui sera déposée par Néolia pour instruction. Ensuite sera engagée une phase de communication avec les différents intervenants et une diffusion aux administrés proches (organisation à mettre en place selon les consignes sanitaires en vigueur).
- Projet d'échange de terrain à l'arrière de la ferme Roqua entre la famille Cupit et la municipalité.
- Illumination de Noël, contrat de location Décollum clos (3 ans). Décision de racheter le matériel (proposition à 156 € pour l'ensemble). Une prochaine réunion du comité va être engagée pour réfléchir dès maintenant aux idées et aux besoins pour cette année. Beaucoup de retours très positifs de nos administrés sur les décorations de Noël. Remerciements aux ST, au comité et aux bénévoles pour leur participation à ce succès.
- Projet Médiathèque. Travaux terminés. Ameublement en commande, revue de tous les descriptifs pour dépenser au plus juste de nos besoins. Travaux administratifs de longue haleine engagés avec Maud BROCARD et Sophie FAIVRE. Remerciements pour leurs aides précieuses.

COMMUNE DE NOMMAY

Compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2021

Ouverture de ce '3ème Lieu' courant 2021 selon l'évolution de la crise sanitaire mais aussi des délais sur les prérequis à la mise en place de notre nouvelle organisation. Des étapes à franchir sereinement pour un résultat final optimum.

- Chantier 'RdC mairie'. Travaux en cours avec la mise en place des cloisons. Pas de problème particulier. Réunion hebdomadaire les jeudis.

- Interruption d'un chantier ordonné par le Monsieur le maire chez un administré (rue sous le coteau). Travaux extérieurs engagés sans autorisation d'urbanisme (la 2^e demande de pièces complémentaires est en attente de réponse et par conséquent l'arrêté n'a pas encore été émis).

Monsieur le maire rappelle à ce sujet un article sur le Foy'Infos de janvier (PC et Demande de travaux).

Emmanuel COHN :

- Signalement de faits en 2020 aux abords de la Savoureuse. Altercation et agression d'une administrée. Information prise en compte par Monsieur le maire, sujet à élucider avec Alain MOUQUAND le policier municipal.

- Coupure de l'alimentation d'eau volontaire de la part d'un propriétaire vis à vis de son locataire (rue des Touvets). Intervention de Rachel BULME, PMA (représenté par Emmanuel COHN) et la gendarmerie de Bethoncourt. Alimentation d'eau rétablie.

Françoise CIRET :

- Problèmes d'éclairage public, rue des Touvets et rue J. Ferry.

Anomalies prise en compte par Thierry THEVENOT pour intervention future de l'Ets Lumielec.

- Comité des fêtes : Vide-chambres fin janvier annulé pour raison Covid. Par contre étude en cours pour un 'Carnaval autrement' prévu fin mars. Réunion programmée dans ce sens, infos à venir.

Rachel BULMÉ :

- Opération Entraide initialement programmée le 30 janvier est annulée. D'autres dispositions vont être proposées pour récupérer des dons (envois chèques). Une information sera diffusée ultérieurement.

- La Gazette du Verger N°2 est parue. Bravo ! Les petits Foyens participent activement à ce travail sous l'impulsion de leur directrice Audrey.

- Les sommes récoltées lors de l'opération 'Octobre Rose' ont été remises à La Ligue contre le cancer (499,20€).

- L'absence de notre ATSEM durant 3 semaines est palliée par un recrutement extérieur temporaire.

Séance levée à 21h05

Le Maire,

Thierry BOILLOT

